

JUSTIFICATIF D'ABSENCE

N°	

je sou	ssigne(e),
Nom :	Prénom :
Adress	e :
Perso	nne responsable de l'élève :
Nom :	Prénom :
De la c	lasse de
Vous _l	prie d'excuser mon enfant pour l'absence :
Du	
Motif	s à remettre à l'école dans les délais légaux (cocher ou compléter) :
0	Arrivée tardive le/ /20 à h
0	Maladie de l'enfant uniquement avec un certificat médical joint à ce document ;
0	Décès dans la famille ;
0	Convocation par une autorité publique avec une attestation jointe à ce document ;
0	Autre motif à expliciter dans le cadre ci-dessous.
Date :	Signature :
Emplac	cement réservé au certificat médical (agrafé et peut être plié) ou à l'explication du motif de l'absence.
••••••	
•••••	

Seuls les motifs suivants sont considérés comme justifiés :

- ✓ L'indisposition ou la maladie de l'élève couverte par un certificat médical ou une attestation délivrée par un centre hospitalier;
- ✓ La convocation par une autorité publique ou la nécessité pour l'élève de se rendre auprès de cette autorité, qui lui délivre une attestation;
- ✓ Le décès d'un parent ou allié de l'élève, au 1er degré (l'absence ne peut dépasser 4 jours) ;
- ✓ Le décès d'un parent ou allié de l'élève, à quelque degré que ce soit, habitant sous le même toit que l'élève (l'absence ne peut dépasser 2 jours) ;
- ✓ Le décès d'un parent ou allié de l'élève, du 2e au 4e degré n'habitant pas sous le même toit que l'élève (l'absence ne peut dépasser 1 jour) ;

Conformément aux circulaires le lui imposant, la Direction se doit d'avertir le Service de l'Obligation scolaire des absences non justifiées

Espace réservé à la Direction

Motif accepté : oui – Non

Notation: $\mathbf{e} - \mathbf{m} - \mathbf{d} - \mathbf{c} - \mathbf{m}' - \dots$ Signature:

La Ville de Namur respecte le **Règlement général sur la protection des données** (RGPD). Tout traitement de données à caractère personnel initié par l'inscription et pour la mise en œuvre de celle-ci est réalisé dans le respect de la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, notamment, le Règlement (UE) du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel. **Toute demande d'information** et/ou d'accès aux données à caractère personnel traitées par la Ville de Namur est à adresser au Délégué à la protection des données : Monsieur Jeffrey Geenen-Ridolfi, par courriel à l'adresse douvelle.namur.be